

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 Avril deux mil dix-neuf, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : Mrs LEBORGNE Jacky, BUREAU Didier, DUCHAUSSOY Jérôme, DEFLINE Hugues, WATTIER Gérald, Mmes GUILLOTE Alice, HERPIN Catherine, LAPAIX Raymonde, AUBRY Stéphanie.

ABSENTS EXCUSES : Mr CHAUSSIN Pascal qui donne tous pouvoirs à Mr BUREAU Didier pour voter en son nom, Madame DELARUELLE Marie-Pierre qui donne tous pouvoirs à Mr WATTIER Gérald pour voter en son nom, Mr FARAGOUT Dominique qui donne tous pouvoirs à Mme AUBRY Stéphanie pour voter en son nom.

ABSENT : Mr LAMBARD François

Monsieur Didier BUREAU est nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du 15 Février 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 15 Février 2019.

Monsieur Wattier ayant le pouvoir de Madame Delaruelle pose trois questions qu'elle a formulées :

- Où en est la création du parking école ?
- Où en est la création du complexe restauration scolaire ?
- Où en est la création du garage ?

Monsieur le Maire a bien noté ces questions, toutefois il précise à Monsieur Wattier que l'on peut débattre de tout mais pas n'importe quand dans une réunion. La partie Informations diverses est réservée à cela dans une séance plénière de conseil municipal.

2 - Délibération Budget Primitif 2019 - CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la Caisse des Ecoles qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 29.600 €
Fonctionnement : Recettes : 29.600 €

Le Conseil Municipal vote par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

Monsieur Wattier s'adresse au Maire pour évoquer le bac à sable des écoles en citant Mr Lambard qui en avait parlé en réunion de travail la semaine précédente.
Il lui est répondu que nous sommes dans un budget de fonctionnement et que ce bac d'une valeur significative de 3.000 Euros datant de quelques années (**Un seul devis**) est un investissement.
Le maire ajoute qu'il n'est plus fermé sur ce projet et qu'il pourrait être intégré en investissement en cours d'année par décision modificative.
Cependant celui-ci exige une prospection commerciale et demande à Monsieur Wattier s'il souhaite prendre en charge le dossier.
Monsieur Wattier accepte.

3- Création poste d' Agent Saisonnier (H/F)

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminé pour les besoins saisonniers :

- Contrat de droit public, à temps complet, pour 8 semaines réparties sur Juin, Juillet et Août 2019 concernant un poste d'adjoint technique 2ème Classe 1er Echelon.

Monsieur Le Maire nommera l'agent.

Le Conseil Municipal vote pour, par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

4 - Délibération. Vote des taux d'imposition 2019

Le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux :

	Bases prévisionnelles pour 2019	Taux d'imposition commune	Produit fiscal à taux constants
Taxe Habitation	680.800 €	17.84 %	121.455 €
Taxe Foncière (bâti)	425.000 €	18.87 %	80.198 €
Taxe Foncière (non bâti)	50.600 €	40.60 %	20.544 €
Cotisation Foncière des Entreprises	0 €		0 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2019			222 197 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

5 - Délibérations subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne lecture des subventions octroyées aux Associations qui ont été présentées lors de la réunion de préparation de budget le 29 Mars 2019.

ANCIENS COMBATTANTS

650 €

Votée par 8 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
Mme Guillotte ne prend pas part au vote car membre du Bureau.

ASSOCIATION CHASSE

300 €

Votée par : 8 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
1 contre (Mr Faragout)

ASSOCIATION DES CHEMINS

500 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

CLUB DU JEUDI

550 €

Madame Guillotte ne prend pas part au vote du fait de son poste de Présidente du Club
Votée par : 4 voix pour +1 pouvoir (Mr Chaussin)
3 voix contre + 2 pouvoirs (Mr Faragout, Mme Delaruelle)
1 Abstention (Mr Leborgne)

CHEVEUX BLANCS

3500 €

Votée par : 6 voix pour et 1 pouvoir (Mr Chaussin)
2 voix contre + 2 pouvoirs (Mr Faragout, Mme Delaruelle)
1 Abstention (Mme Guillotte)

SAINT PAUL SAINT PIERRE ENSEMBLE

800 €

Votée par : 7 voix pour + 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)
2 Abstentions (Mr Leborgne, Mme Guillotte)

RESTO DU COEUR LE COUDRAY ST GERMER

1100 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ROLLON

250 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

AFM - TELETHON

150 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

ASSOCIATION DES CALVAIRES DU BEAUVAISIS

30 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

LE BRUIT DU VENT 2017

300 €

Mr Leborgne ne prend pas part au vote du fait de sa position de membre du conseil d'administration de l'association.

Votée par 8 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

LA TEAM TIM

450 €

Votée par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

6 - Délibération Vote du Budget Primitif 2019 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

- En dépenses et recettes d'investissement :

Investissement / Dépenses :	119.438,33 €
Investissement / Recettes :	119.438,33 €

- En dépenses et recettes de fonctionnement :

Fonctionnement / Dépenses :	649.517,58 €
Fonctionnement / Recettes :	649.517,58 €

Le Conseil Municipal vote par : 7 voix pour et 1 pouvoir (Mr Chaussin)
2 contre et 2 pouvoirs (Mr Faragout, Mme Delaruelle)

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents

7 - Délibération Autorisation de recourir aux Services de l'ADTO en vue de l'aménagement d'un parking Rue des 7 Arpents.

Monsieur le Maire explique que pour les besoins du dossier concernant l'aménagement d'un parking à l'école, il faut recourir aux services de l'ADTO pour la mission d'assistance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour et 3 pouvoirs (Mrs Chaussin, Faragout, Mme Delaruelle)

- approuve le recours aux services de l'ADTO pour cette mission

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Divers

Effectifs des écoles

Monsieur le Maire s'est exprimé le vendredi 15 mars 2019 en conseil d'école et également en réunion préparatoire de travail le 29 Mars 2019 sur ce sujet.

« Nos effectifs sont bas, voire trop bas (59 élèves sur 3 classes dont 7 enfants de l'extérieur) »
Monsieur Frédéric Le Mercier Inspecteur académique a appelé Monsieur le Maire à l'automne 2018 pour lui dire qu'il était susceptible de supprimer un poste d'enseignante si les effectifs n'atteignaient pas 60 à la rentrée scolaire 2019 – 2020

Monsieur le Maire a rencontré de nouveau Mr Le Mercier à Rainvilliers au siège de l'Inspection académique le mardi 4 décembre 2018 pour s'entretenir de vive voix avec lui.

A ce jour la rentrée scolaire 2019 – 2020 est maintenue, Monsieur le Maire ne préjuge rien de l'avenir.

Le projet de loi Blanquer Ministre de l'Education nationale interpelle Monsieur le Maire qui pour lui nous dirige vers la suppression des écoles rurales avec toutes ses conséquences.

Les Villes pôles dans l'élaboration du PLUih ne l'encourage pas davantage à penser autrement
Et pour finir il affirme que les banderoles encore présentes dans notre village ont fait échouer quatre transactions immobilières dont trois qui auraient pu faire remonter nos effectifs (Propos confortés par Monsieur Didier Bureau)

En conclusion, Monsieur le Maire ajoute que persister à vouloir monter un complexe restauration scolaire serait une erreur fatale quand on se projette dans l'avenir et il ajoute qu'il ne souhaite pas endetter la commune de Talmontiers sur une durée de 25 ans même si le projet était viable financièrement.

Courrier de Monsieur Defline sur les pesticides

Le Maire fait part aux membres du conseil d'une lettre reçue de Monsieur Hugues Defline en date du 30 mars 2019.

Cette lettre résume les effets délétères des pesticides sur la santé, il fait la demande aux membres du conseil de prendre les mesures de protection qui s'imposent et dans un premier temps d'exiger des exploitants agricoles (dans un esprit de responsabilité de conciliation et d'ouverture) qu'ils informent la mairie des dates et de la nature des traitements sur le territoire de la commune et de ne plus traiter durant les week-end et jours fériés.

Le Maire assure qu'il va rédiger une lettre en ce sens qui sera envoyée à l'ensemble des agriculteurs exerçant sur la commune de Talmontiers.

Tables champêtres

Des tables champêtres vont être installées courant avril place de la rivière en collaboration avec les agents techniques et la participation de Monsieur Bureau Didier.

Réunions dites préparatoires de conseil municipal

Ces réunions après consultation n'auront plus lieu sauf pour les réunions dites financières (Comptes Administratifs et Budgets Primitifs)

Certains élus viennent aux réunions préparatoires mais ne viennent pas aux séances plénières.

Pour certains élus ces réunions dites préparatoires ne servent plus à rien car ne sont plus suivies dans les séances plénières.

La séance est levée à 19 H 28.

Le Maire

Jacky Leborgne

